



Noisette

N°17
25/11/2016



www.aquitainagri.fr

Animateur filière

Leyla RAMADE
ANPN
Ingénieur Appui Technique
et Expérimentation
Unicoque/ANPN-BP 10
47290 Cancon
Tel: 33(0)553016008
Fax: 33(0)553017808
lrnade@unicoque.com

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal ALPC – Midi-
Pyrénées – Languedoc-
Roussillon Noisette
N°X du J/M/2016 »*



Bulletin disponible sur www.aquitainagri.fr et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur : [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

- **Fomitiporia** : pathogène en développement sur le réseau et qui conduit à la mort d'un pourcentage important d'arbres sur les parcelles âgées et sur les vergers Corabel® à partir de 10 ans. Le risque est élevé en Aquitaine et Midi-Pyrénées.
- **Cytospora, Pourriidiés** : parasites présents en Aquitaine et Midi-Pyrénées par foyer sur un faible nombre de parcelles. Le risque de contamination du réseau est faible.

- **Stade**

La récolte est terminée depuis mi-novembre sur l'ensemble du réseau.

- **Fomitiporia**

Biologie et reconnaissance

Le champignon *Fomitiporia mediterranea*, précédemment nommé *Phellinus* entraîne le dépérissement progressif d'une charpentièrre ou de l'arbre entier par interruption des courants de sèves. La présence de ce champignon se manifeste en cours de végétation par un dessèchement rapide des zones attaquées (en général les extrémités des charpentières) qui portent alors des organes desséchés : feuilles, chatons, involucre, fruits. Ce dépérissement, qui au début ne concerne qu'une charpentièrre de l'arbre, peut être rapide (2 à 3 mois). La fructification (Cf. figure 1) n'apparaît pas obligatoirement dès que le sujet est atteint, mais la présence de quelques fructifications sur la parcelle (en général à la base d'une plaie de taille) doit alerter sur la présence du champignon. Quand on coupe les charpentières atteintes, le bois apparaît nécrosé ou transformé en amadou (Cf. figure 2).

Ce champignon peut causer en quelques années la mort de l'arbre.

Le cycle et les voies de contamination de ce champignon sont encore méconnus.



Figure 1 : Carpophore de *Fomitiporia*
(ANPN, 2011)



Figure 2 : Partie gauche du tronc : bois transformé en amadou par le *Fomitiporia* (ANPN, 2011)

Observations

Ce champignon est très présent sur l'ensemble des parcelles flottantes (Aquitaine et Midi-Pyrénées). On le retrouve majoritairement dans des vergers anciens. Des vergers adultes en pleine production peuvent aussi être touchés. La variété Corabel® semble la plus sensible.

Analyse du risque

Le risque de dissémination sur l'ensemble du réseau semble important.

Interventions/ Mesures prophylactiques

La taille des parties atteintes doit être réalisée avant la taille d'entretien pour limiter les portes d'entrée du champignon. En effet, à chaque coupe de bois atteint, les copeaux créés contiennent du mycélium susceptible de se développer sur une coupe fraîche.

Couper la charpentièrre atteinte jusqu'à obtenir une section d'aspect sain (bois clair). La protection des plaies de taille est possible avec un produit à base de cuivre. Tout produit imperméable (type goudron) est à proscrire pour laisser le bois dans des conditions non saturées en humidité.

Si toutes les charpentières sont atteintes, ou les zones de bois « amadou » viennent mordre le tronc, le seul recours est de tenter de reconstruire un arbre à partir de ses drageons : protéger les rejets des désherbants, et les laisser prendre un peu de vigueur, couper ensuite la souche le plus bas possible, pour être sûr que le champignon n'est plus présent, cicatriser soigneusement la souche, sélectionner quelques drageons, les plus vigoureux et si possible les éloigner de la souche (le champignon ne se développe pas dans les racines).

Eliminer les charpentières porteuses du champignon, qui seront sorties du verger. Ne pas déchiqueter les bois malades.

• Cytospora

Biologie et reconnaissance

L'agent causal est le champignon *Cytospora corylicola*. « Dans les premiers stades de la contamination on voit apparaître sur tronc et branches des taches allongées brun-rougeâtre dont la surface se craquelle (Cf. figure 3). Au niveau de ces chancre aplatis émergent de petites masses rouge-orangé d'aspect gommeux, les cirrhes, qui sont les fructifications du champignon (Cf. figure 4). Les branches ainsi atteintes dépérissent pendant 4 à 5 ans avant de casser » (Germain et Sarraquigne, 2004). Ce champignon semble favorisé par les coups de soleil, mais la grêle pourrait aussi être un facteur initiateur.



Figure 3 : Plages noires longitudinales, aspect brûlé
(ANPN)



Figure 4 : Cirrhes de Cytospora sur noisetier (ANPN)

Observations

Dans les parcelles de référence aucun signe de cytospora n'a pu être mis en évidence mais ces dernières sont composées de jeunes arbres (moins de 10 ans).

Des dépérissements de ce type ont été mis en évidence sur plusieurs parcelles flottantes de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine. Ils sont surtout observés sur les arbres de bordure Sud Sud-Ouest.

Analyse du risque

Le risque lié à ce champignon n'est pas très élevé car il touche seulement des parcelles ayant des problèmes d'irrigation ou présentant des sols défavorables. Les arbres de bordure Sud / Sud-Ouest non protégés du soleil sont les plus exposés. Il est possible de protéger des coups de soleil par une application de peinture blanche les troncs penchés exposés au soleil de l'après-midi.

• Pourriédiés

Biologie et reconnaissance

Les espèces de pourriédiés qui touchent le noisetier sont *Armillaria mellea* et *Rosellinia necatrix* (plus rarement). « Ils sont responsables de mortalités d'arbres par destruction de leurs racines et de leur collet. Sous l'écorce de ces organes, on observe un mycélium blanc constituant un manchon mycélien quasi continu. A un stade plus avancé de la maladie, le bois est transformé en une masse spongieuse remplie de palmettes typiques à l'odeur caractéristique de champignon (Cf. figure 5). » (Germain et Sarraquigne, 2004)

Les pourriédiés sont connus sur différentes espèces forestières, comme le chêne, le peuplier, ainsi que sur la vigne et sur plusieurs espèces fruitières (prunier, figuier notamment). Ils ne disparaissent pas tant qu'il y a du bois pour se nourrir. On peut observer un dépérissement rapide d'un secteur de l'arbre alors qu'un seul secteur racinaire est envahi par le champignon (Cf. figure 6) mais généralement on assiste à un affaiblissement généralisé de l'arbre, une absence totale de rejets et à la mort de l'arbre la saison suivante.



Figure 5 : Présence d'une pourriture blanche visible par grattage de l'écorce du collet (ANPN)



Figure 6 : Arbre tué par l'Armillaire (ANPN)

Observations

Quelques parcelles flottantes présentent du pourriédié en Midi-Pyrénées et Aquitaine. Seules quelques zones au sein de ces vergers sont atteintes. Les sols lourds, peu aérés sont les plus touchés.

Analyse du risque

Le risque de contamination d'une parcelle est élevé si la plantation se fait après arrachage d'espèces ci-dessus déjà contaminées (chêne, peuplier, prunier ou vigne). Dans le reste des cas le risque est faible. Le risque d'extension de zones contaminées est fonction des écoulements d'eau libre pouvant entraîner le champignon vers des arbres sains. Il peut être également favorisé par de gros amas de matières organiques telles que des feuilles mortes, au pied des arbres.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes – Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon sont les suivantes :
ANPN ; UNICOQUE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".